

Séance Officielle du 24 mars 2009

DELIBERATION N° 39/2009

**BUDGET PRIMITIF 2009 – DIVERSIFICATION ECONOMIQUE
CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2007/2013**

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

VU le contrat de développement entre l'Etat et la Collectivité Territoriale signé le 8 juin 2007 pour la période 2007/2013 ;

VU le protocole de restructuration budgétaire et de redressement financier signé le 16 janvier 2008 avec l'Etat et approuvé par délibération de l'Assemblée en date du 19 décembre 2007 ;

VU le rapport « Actions concourant à une dynamique de développement économique durable de l'archipel et inscrites au titre du contrat de développement 2007/2013 » présenté dans le cadre de l'examen du projet de Budget Primitif 2009 ;

VU l'avis de la Commission Mixte réunie le 20 mars 2009 ;

SUR le rapport de son Président ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 :

Le Conseil Territorial **décide** d'inscrire au Budget Primitif 2009 pour le programme de diversification économique :

- en investissement : des crédits de paiement à hauteur de 607 000 € (450 000 € au chapitre 21, 150 000 € au chapitre 23 et 7 000 € au chapitre 204) au titre de l'autorisation de programme DIVERSECO 2007/1 votée et affectée par délibération n° 48 du 6 avril 2007 ;
- en investissement : une recette de 36 970 € (chapitre 13).

Article 2 :

Le Conseil Territorial **décide** d'inscrire au Budget Primitif 2009 :

- 1 080 000 € en autorisation de programme (AP 2009/1 DIVERSECO) pour la période 2009/2012 ;

Article 3 :

Le Conseil Territorial **décide** d'affecter l'autorisation de programme DIVERSECO 2009/1 et de ventiler les crédits de paiement sur la période tel qu'indiqué ci-après :

| Opération | | Déjà affecté | Affectation demandée | Total affecté |
|-----------|--|--------------|----------------------|---------------|
| 091XXXXX | Accompagnement des entreprises de tourisme | 0 € | 1 080 000 € | 1 080 000 € |

| Ventilation des crédits de paiements | | |
|--------------------------------------|-----------|-----------|
| 2010 | 2011 | 2012 |
| 360 000 € | 360 000 € | 360 000 € |

Adopté

14 voix pour
2 voix contre
XX abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 16

Le Président,


Stéphane ARTAUD

